



ÉCHOS DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séance du 8 avril 2015

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- Nos 307-10, 308-34, 310-19 de la municipalité de Saint-Anicet qui visent la concordance aux règlements 270-2014 et 272-2014, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, relativement à introduire des îlots déstructurés à l'agriculture et les dispositions sur la gestion des odeurs et l'habitation en territoire agricole;
- N° 082-2015-07 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui vise la concordance aux règlements 270-2014 et 272-2014, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, relativement à supprimer l'affectation industrielle régionale et introduire des îlots déstructurés à l'agriculture;
- Nos 083-2014-26 et 084-2014-13 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui visent l'identification des îlots déstructurés à l'agriculture, les normes relatives aux installations d'élevage et à la gestion des odeurs en territoire agricole et la liste des documents à fournir lors d'une demande d'une installation d'élevage;
- Nos 24.4-2015 et 25.13-2015 de la municipalité d'Ormstown qui visent à créer, en zone agricole, une zone de type commerce artériel lourd;

De plus, le règlement 280-2015 modifiant le règlement de contrôle intérimaire visant à encadrer l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes suivantes : boues municipales provenant des divers traitements des eaux usées, boues de désencrage et boues et résidus provenant des abattoirs sauf celles certifiées conformes par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), sur le territoire de la MRC du Haut-Saint Laurent, est adopté.

Cours d'eau

La MRC déposera des appels d'offres pour la réalisation des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants: (Elgin) Pelton-branche 2, (Havelock) Giroux, (Ormstown) Morgan-branche 1, Finlayson et branches 3 et 4, branche Mcintosh, branche de la 3e Concession.

Dossiers divers

- La MRC du Haut-Saint-Laurent poursuit, avec les 5 cinq MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, une démarche à partir du document "Proposition d'un nouveau modèle de gouvernance touristique de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent" de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, et une proposition finale sera déposée prochainement.
- Dans le cadre du programme encourageant l'installation de nouveaux médecins dans la région, la MRC accorde un montant de 20 000 \$ au CSSS du Haut-Saint-Laurent suite à la confirmation de l'arrivée d'un médecin sur notre territoire.
- Les maires ont résolu d'appuyer *Forum jeunesse* dans sa démarche pour le maintien de l'organisme dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent puisque le gouvernement provincial envisagerait de le fermer.

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 13 mai 2015, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ième} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.